

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 28 MAI 2015 à 20H30

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Présents: Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Geneviève BOSCH, François CAMPOS, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, J-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Paul BEWELL, Alain BUSQUE.

Ont donné pouvoir: - Alain BUSQUE à Christine LOUBAT

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h35.

Madame Géraldine ZUCHETTO est désignée secrétaire de séance.

► M.le Maire demande l'approbation du compte rendu du 08/04/2015,

Christine Malaterre demande de rectifier au point 1 son intervention de la manière suivante :

« Christine Malaterre fait observer que les frais d'avocats ont été utilisés pour contrer les plaignants du PLU. Les frais sont importants et se réitèrent à chaque fois que l'avocate de la Mairie est saisie. Un forfait aurait pu être ou pourrait encore être demandé pour réduire ces frais.

D'autre part, il est important de souligner que cette action juridique, menée par la nouvelle équipe municipale, entérine le PLU élaboré par les élus du mandat précédent.

Christine Malaterre indique qu'elle votera contre la CA 2014 car elle n'est pas d'accord sur le compte 6718 « Autres charges exceptionnelles » qui aurait servi à payer des avocats pour les affaires de la commune dont elle n'a pas eu connaissance en conseil municipal. Elle ne cautionne pas le contenu de l'action juridique menée par la Mairie de Launac ».

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :

Par : 12 voix Pour - 1 voix Contre - 1 Abstention

M.le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE **« EMPLOI D'AVENIR »**

Christine Loubat présente le dispositif « emplois d'avenir » créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

Ce dispositif prévoit en outre l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite un engagement à former le jeune en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la mission locale et ainsi lui faire acquérir une qualification.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Christine Loubat rappelle qu'un jeune a été recruté en CDD depuis 2 mois afin de vérifier son potentiel. L'opération s'avouant plutôt concluante, ce que confirme Alain Lezat.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- ▶ Contenu du poste :
 - Entretien des espaces verts de la commune
 - Mise en en place du fleurissement
 - Création d'espaces verts
 - Entretien divers
- ▶ Durée des contrats : 36 mois
- ▶ Durée hebdomadaire de travail : 35h
- ▶ Rémunération : 1457.52 € (SMIC),

**Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité la création d'un poste
« Emploi d'Avenir »**

2) CONVENTION POUR ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ AVEC LE SDEHG.

Nicolas Alarcon fait remarquer que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA sont supprimés à compter du 31 décembre 2015 ; Il précise que le SDEHG organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres.

Christine Loubat ajoute que 400 collectivités ont déjà adhéré.

Jean-Jacques Meliet redoute le monopole mais précise qu'il n'y a pas véritablement d'autres choix.

Après délibération le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité par le SDEHG.

3) RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.

Christine Loubat expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents non titulaires pour besoins saisonniers et occasionnels.

Elle propose de créer des postes pour emplois saisonniers d'une durée maximum de 6 mois et des postes pour travaux occasionnels d'une durée maximum de 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois pour 3 mois.

Les postes qu'elle propose de créer sont les suivants :

ADJOINTS TECHNIQUES	:	2
ADJOINTS d'ANIMATION	:	8
ATSEM	:	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	:	1

Christelle Guyon précise qu'il y aura des besoins dans le service animation, cet été, dans la mesure où plusieurs sorties sont organisées.

Jean-Jacques Meliet demande si le poste administratif est véritablement nécessaire dans la mesure où une embauche a été effectuée en début d'année,

Christine Loubat répond que c'est une délibération qui ouvre des postes en cas de véritables besoins, et que cela évitera de réunir le Conseil Municipal dans l'urgence, mais ce n'est pas parce qu'ils sont ouverts qu'ils seront automatiquement pourvus.

Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité ces propositions.
Cette délibération est valable 12 mois.

4) PRIMES 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi d'une prime à tout le personnel titulaire, stagiaire et apprenti de la collectivité en activité en 2014 ainsi que les agents en CDD d'au moins 7 mois cumulés sur l'année concernée.

Le calcul est fait au prorata du nombre d'heures (cumulées) avec comme base 500 € pour un temps complet. Les montants seront arrondis.

TOTAL ENVELOPPE : 7576 €

François Campos demande une réflexion sur l'évolution des postes des agents et souligne qu'il faudrait envisager de réévaluer cette prime qui est de 500 € depuis plus de 10 ans, Nicolas Alarcon estime que cette prime est correcte.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

► ASSOCIATION WASSA'N

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association WASSA'N organise le 10^{ième} anniversaire de son Festival les 03, 04 et 05 Juillet 2015. A cette occasion de multiples concerts gratuits et activités sont prévus.

Monsieur le Maire explique que cette association à solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2000.00 € pour cet évènement.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle afin d'aider cette association à l'organisation de cette manifestation à hauteur de 1000.00 €

François Campos demande une aide complémentaire et estime que des difficultés multiples peuvent se présenter.

Christine Malaterre demande le montant attribué par le Conseil Général, Nicolas Alarcon répond que rien d'officiel n'est parvenu en Mairie.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle, à l'association WASSA'N, d'un montant de 1000.00 €

► SECTION AVIRON DU FOYER RURAL.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la section aviron du Foyer Rural de Launac a du changé ses pontons pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire explique que cette association à solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle afin d'aider le Foyer Rural au financement de ces pontons à hauteur de 400.00 €

François Campos rappelle que le terrain est communal et propose qu'il en soit de même pour les pontons,

Alain Gaudon pense que cela engendre des problèmes au niveau assurances,

François Campos fait remarquer qu'historiquement les installations sportives sont communales.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle, au Foyer Rural de Launac, d'un montant de 400.00 €

► Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite intervenir dans le cadre de subventions exceptionnelles, afin de répondre à une demande de Jean-Jacques Meliet concernant le dernier tournoi de foot. Il précise qu'il a, effectivement, été attribué des coupes pour cette compétition, comme pour toutes compétitions sportives sur la commune, et que le montant de cet achat est imputé au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » voté au budget.

6) ACHAT MOBILIER MÉDIATHÈQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la demande récurrente de nos administrés afin que la commune s'équipe pour la mise en place d'une médiathèque ; en conséquence, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir du mobilier afin de répondre à cette demande.

La société BRM ayant son siège social à BRESSUIRE 79302 a été retenue car le mobilier en place à la bibliothèque provient déjà de ce fournisseur. L'achat global représentant un investissement :

de **4071.24 €HT soit 4885.49 €TTC**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant ces achats et précise que le taux devrait être autour de 40 %.

Après délibération le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité les devis de :

La société BRM pour un montant global de 4071.24 €HT soit 4885.49 €TTC.

7) ACHAT LAVE-LINGE ET SECHE-LINGE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Alain Lezat qui fait remarquer au Conseil Municipal la nécessité de s'équiper avec du matériel professionnel pour la cantine de la commune concernant un lave-linge et un sèche-linge.

La société GP DIS ayant son siège social à EUROCENTRE 31621 a été retenue car étant la mieux-disante. L'achat global représentant un investissement :

de **792.00 €HT soit 950.40 €TTC**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant ces achats.

Après délibération le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le devis de :

La société GP DIS pour un montant global de 792.00 €HT soit 950.40 €TTC.

8) ACHAT CHAPITEAU

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un chapiteau supplémentaire afin de répondre aux demandes des associations. Alain Lezat ajoute que c'est la continuité de l'achat précédent.

Après consultation, la société LAURALU a été retenue car étant la mieux-disante.

L'achat global représentant un investissement de **3150.00 €HT**.

Alain Gaudon demande ce que sont devenus les anciens chapiteaux,
Nicolas Alarcon répond qu'ils ont été mis à la réforme,
Céline Guelfi se pose la question afin de les vendre,
Jean-Jacques Meliet désapprouve fortement,
Alain Lezat propose de les mettre à la ferraille.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société LAURALU pour un montant global de 3150.00 €HT.

9) ACHAT PARCOURS DE SANTÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget 2015, il a été décidé de faire l'investissement d'un parcours santé pour le parc de la commune.

L'installation sera faite lors d'un chantier jeunes sur la période du 27 au 31 Juillet 2015

Après consultation, la société VEDIF ayant son siège à FLORENSAC 34510 a été retenue car étant la mieux-disante.

L'achat global représentant un investissement de **3612.13 €HT**.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention concernant cet achat.

Jean-Jacques Meliet souhaite connaître le lieu de l'implantation,
Céline Guelfi précise que ce parcours sera installé à proximité du terrain de sports, dans le petit bois jouxtant le parc.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société VEDIF **pour un montant global de 3612.13 €HT**.

10) ACHAT INFORMATIQUE ET APPAREIL PHOTO

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, l'investissement de 2 ordinateurs portables pour les directrices des écoles, ainsi que d'un appareil photo, car à ce jour c'est l'agent en charge de la communication qui utilise son propre appareil.

Monsieur le Maire suggère de prévoir ces achats des aujourd'hui afin d'être opérationnel dès la prochaine rentrée scolaire.

Après consultation, les sociétés suivantes ont été retenues car étant les mieux-disantes :

► La Société DELL pour les 2 ordinateurs portables réf. Latitude 3550 Laptop, l'achat global représentant un investissement de **916.50 €HT soit 1099.80 TTC**.

► La Société CANON pour l'appareil photo réf.EOS 700D 18-135IS STM, l'achat global représentant un investissement de **554.12 €HT soit 664.94 TTC.**

Au total le montant attribué, pour ces achats, représente la somme de **1470.60 €HT soit 1764.74 €TTC.**

Nicolas Alarcon précise que les ordinateurs seront à la disposition des directrices uniquement, François Campos s'inquiète des licences, Nicolas Alarcon souligne que les ordinateurs sont livrés avec les logiciels, Jean-Jacques Meliet abonde dans le sens de François Campos et émet des réserves sur les appareils non filtrés ; il relate un problème rencontré, Alain Gaudon propose de faire signer une décharge auprès des directrices, Jean-Jacques Meliet rappelle que les directrices sont censées connaître la réglementation.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de la Société DELL et CANON pour un montant global de 1470.60 €HT soit 1764.74 €TTC.

11) ACHAT MOBILIER MAIRIE

Monsieur le Maire souligne au Conseil Municipal la nécessité de faire l'acquisition de mobilier de stockage afin de répondre aux besoins des services.

Monsieur le Maire propose l'achat de 4 armoires rideaux.

Après consultation, la société TPB-DIAZO « ALLO BURO » ayant son siège à LAUNAC 31330 a été retenue car étant la mieux-disante.

L'achat global représentant un investissement de **1229.40 €HT soit 1475.28 €TTC.**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention concernant cet achat.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société TPB-DIAZO « ALLO BURO » pour un montant global de 1229.40 €HT soit 1475.28 €TTC.

12) ACHAT MOBILIER CANTINE

Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil Municipal la nécessité de compléter le mobilier de la cantine afin de répondre aux exigences des services de restauration, il donne la parole à Alain Lezat qui précise qu'une partie du mobilier est très abimé.

Après consultation, la société VEDIF ayant son siège à FLORENSAC 34510 a été retenue car étant la mieux-disante.

L'achat global représentant un investissement de **2762.12 €HT soit 3314.54 €TTC.**

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention concernant cet achat.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société VEDIF pour un montant global de 2762.12 €HT soit 3314.54 €TTC.

13) INDEMNITE DE BUDGET POUR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui indique que Madame Christine CADRET, Trésorier de GRENADE-CADOURS, exerce les fonctions de Receveur municipal.

D'autre par elle rappelle l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 qui a fixé les indemnités maximales pouvant être accordées à un fonctionnaire de l'Etat pour son concours à la préparation des documents budgétaires.

Cet arrêté dispose que les communes et les établissements publics locaux ne disposant pas des services d'un secrétaire de mairie à temps complet peuvent verser une indemnité d'un montant annuel de 30,49 € ou de 45,73 € dans le cas contraire.

Notre collectivité est dans cette situation et sollicite le concours de Madame la Trésorière de Grenade-Cadours, receveur de la Mairie, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette attribution, au profit de Madame Christine CADRET.

Il convient de rappeler que cette attribution est valable pendant la durée du mandat du conseil Municipal, sauf délibération expresse contraire.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

► **D'attribuer à Madame Christine CADRET, Receveur municipal, l'indemnité de confection de budgets d'un montant de 45.73 €**

14) TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Christine Loubat fait remarquer qu'il est nécessaire d'effectuer un tirage au sort afin de désigner 3 personnes pour les jurés d'assises.

Le Conseil Municipal procède au tirage, les noms sont les suivants :

- Nicolas Zucchetto
- Sylvie Raymond
- Claudine Troel

► Suite à la demande de François Campos en début de séance, M.le Maire lui donne la parole.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je demande au conseil municipal d'entendre mon propos afin d'éteindre sur la commune les rumeurs qui circulent sur mon honnêteté.

En février 2013, j'étais alors maire-adjoint et remplaçais Jean Arrecgros, malade à ce moment là. J'ai signé l'attribution de permis de construire au projet présenté par M. Yannick Barutel. A cette époque, le PLU n'était pas en vigueur et l'acte administratif que j'ai signifié à M. Barutel n'était que le relais de la décision préfectorale et en tous cas pas ma propre initiative.

Sur la demande de M. Bouffard, administré de Galembrun, le Préfet retirait cette autorisation de bâtir quelques jours plus tard.

Nous aurions dû en rester là car du point de vue administratif tout était conforme.

Las, M. Bouffard a cru bon de déceler une « magouille » entre M. Barutel et moi-même et a déposé plainte contre nous au tribunal. J'y étais accusé de « faux en écriture publique et corruption passive ».

L'instruction de l'affaire a été longue et elle ne nous a été signifiée qu'en mars 2015.

L'audition en gendarmerie nous a permis de nous expliquer et le magistrat en charge de l'affaire a décidé le jour même, de « ne pas poursuivre ce dossier ».

Mon propos vers vous vient insister sur le fait que le magistrat n'a pas trouvé matière à qualifier « le faux en écriture » et « la corruption passive ».

Depuis 2013, nous avons tous traversé dans le village, une période où les rumeurs et ragots ont alimenté la vie locale. Je sais que l'action de M. Bouffard et ses commentaires ont participé à mettre en cause mon honnêteté et celle de Yannick Barutel.

Je ne peux supporter d'avoir pu être sali de façon gratuite et aussi hargneuse. Cela a affecté mes proches et a pu faire douter ceux qui me connaissent.

Il me paraît essentiel de remettre en place certaines vérités. Voilà pourquoi je souhaite que le Conseil Municipal écoute mes propos et les relaie vers les Launacaises et Launacais.

Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.